



Assemblée générale

Dix-neuvième session extraordinaire

11^e séance plénière

Samedi 28 juin 1997, à 0 h 45

New York

Documents officiels

Président : M. Razali (Malaisie)

La séance est ouverte à 0 h 45.

Point 8 de l'ordre du jour (suite) et point 9 de l'ordre du jour

Examen et évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21

Rapport de la Commission spéciale plénière de la dix-neuvième session extraordinaire (A/S-19/29)

Adoption du document final

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Mostafa Tolba, de l'Égypte, Président de la Commission spéciale plénière de la dix-neuvième session extraordinaire.

M. Tolba (Égypte), Président de la Commission spéciale plénière de la dix-neuvième session extraordinaire (*interprétation de l'anglais*) : Comme les membres le savent, cette session extraordinaire de l'Assemblée générale a été convoquée pour examiner et évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des accords conclus à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui a eu lieu en 1992. La session a été une occasion unique de promouvoir et de stimuler les efforts faits aux plans local, national, régional et international, pour mettre en oeuvre le programme Action 21, la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et la Déclara-

tion de principes, non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viables de tous les types de forêts. Nous avons dû nous engager à faire progresser davantage la mise en oeuvre de ces engagements historiques.

Nous avons réalisé un examen et une évaluation détaillés des tâches accomplies depuis la CNUED. Nous avons essayé, dans le cadre de cette évaluation, d'honorer les engagements que nous avons pris et d'évaluer honnêtement les progrès réalisés. Sur le plan intergouvernemental, ont participé à cet examen des chefs d'État ou de gouvernement, des ministres, des ambassadeurs et des décideurs. Y ont également participé un grand nombre de représentants de la société civile, de responsables du milieu des affaires, et de représentants de tous autres principaux groupes et secteurs de la société.

Nos négociations ont été longues et parfois difficiles. Je tiens à vous remercier très sincèrement, Monsieur le Président, d'être intervenu à certains moments décisifs pour que les tâches soient accomplies. Les négociations ont eu lieu non seulement lors de la session extraordinaire mais également au cours des semaines précédentes, lors des réunions de la Commission du développement durable, ainsi que de son groupe de travail intersessions.

Au cours de cette session extraordinaire, les ministres ont participé activement à des discussions sur des questions

d'une grande importance politique, telles que les financements, les changements climatiques et les forêts. Le rapport dont nous sommes saisis constitue un programme pour une mise en oeuvre complémentaire d'Action 21. Il représente le meilleur effort collectif qui ait été fait pour aider à comprendre ce qui s'est passé au cours des cinq dernières années et pour donner des avis sur ce qu'il est indispensable de faire pour veiller à une mise en oeuvre complète et efficace d'Action 21 à l'avenir. Il comprend une déclaration d'engagement, qui exprime la volonté collective de mettre pleinement en oeuvre le programme et d'accélérer ainsi la mise en oeuvre d'Action 21. Nous sommes parvenus avec succès à un accord rapide sur de nombreux paragraphes du document.

Néanmoins, beaucoup de points n'ont pu être intégralement réglés qu'à la dernière minute. Le document a été rédigé en des termes dont il a été convenu au sujet des financements et de la coopération internationale ainsi que sur le transfert de technologies écologiquement rationnelles. Néanmoins, ces questions demeurent des sujets de préoccupations sous-jacents, qui se sont fait sentir tout au long des négociations. Les pays en développement s'inquiètent à juste titre de la tendance mondiale au déclin de l'aide publique au développement depuis 1992. Ils escomptent indéniablement l'arrêt immédiat et le renversement de cette tendance.

On a reconnu consensuellement que l'important problème que pose la pénurie de nos ressources en eau douce et les mesures à prendre pour y remédier devaient être examinés en priorité. Des fondations solides ont été posées pour continuer le dialogue politique intergouvernemental sur les forêts en établissant un forum intergouvernemental spécial à composition non limitée sur les forêts. Les négociations relatives à l'atmosphère et à l'énergie ont été longues et difficiles. Néanmoins, un signal fort a été envoyé aux pays développés pour qu'ils s'engagent, au sommet de Kyoto qui doit avoir lieu prochainement sur les changements climatiques, à définir des objectifs juridiquement contraignants, précis, réalistes et équitables pour les émissions de gaz à effet de serre. Le texte sur l'énergie dans le document dont les membres sont saisis devrait fournir la base d'une coopération internationale utile pour les années à venir. De toute évidence, l'élimination de la pauvreté et les liens entre le commerce et le développement continueront d'être des questions très préoccupantes pour tous les pays, au moment où nous cherchons à mettre en oeuvre pleinement Action 21.

Je pense que le travail que la Commission du développement durable a accompli devrait être renforcé par les

résultats de cette session extraordinaire, puisque nous disposons maintenant d'un programme de travail pluriannuel qui centre l'attention sur les principaux thèmes sectoriels et intersectoriels qui ont dominé la plus grande partie de nos discussions au cours de ces négociations. Je pense que ce programme de travail aidera la Commission à mieux faire comprendre ces questions et à formuler des propositions orientées vers l'action.

Au cours des négociations, beaucoup a été accompli, dans un temps relativement court, pour faire progresser la mise en oeuvre d'Action 21. De toute évidence, beaucoup reste à faire, mais je recommande à l'Assemblée notre programme et notre rapport, qui seront présentés par le Rapporteur et recommandés à la séance plénière de la session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je demande maintenant à Mme Idunn Eidheim, Norvège, Vice-Présidente de la Commission spéciale plénière de la dix-neuvième session extraordinaire, faisant fonction de Rapporteur, de présenter le rapport.

Mme Eidheim (Norvège), Vice-Présidente de la Commission spéciale plénière de la dix-neuvième session extraordinaire, faisant fonction de Rapporteur (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le rapport de la Commission spéciale plénière de la dix-neuvième session extraordinaire figurant dans le document A/S-19/29 ainsi que dans le document A/S-19/AC.1/L.1 et Add. 1 à 33.

Comme l'Assemblée s'en souviendra, la Commission spéciale plénière a été chargée de préparer un document devant être examiné par la session extraordinaire au titre du point 8 de l'ordre du jour, «Examen et évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21». La Commission spéciale plénière a discuté de ce point au cours de deux séances et a consacré au document une troisième séance ainsi que des consultations informelles et des échanges de vues. Je voudrais saisir cette occasion pour mettre une touche finale au rapport en y ajoutant des informations qui ne figurent pas dans le texte imprimé dont l'Assemblée est saisie.

Dans le document A/S-19/AC.1/L.1, le mot «trois» doit être inséré dans le premier espace laissé en blanc dans le paragraphe 2; dans le second espace blanc du même paragraphe, le chiffre 27 doit être inséré avant le mot «juin».

Au paragraphe 12, la première ligne doit se lire : «À sa 3e séance, le 27 juin 1997», le reste de la phrase demeurant inchangé. Le paragraphe 13 devra se lire comme suit :

«À sa 3e séance, le 27 juin 1997, la Commission spéciale plénière a examiné son rapport. Des déclarations ont été faites par les représentants de nombreux pays. Puis la Commission spéciale plénière a adopté ce projet de rapport, tel que révisé et corrigé oralement au cours de la discussion.»

S'agissant du document A/S-19/AC.1/L.1/Add.10, au chapeau du paragraphe 22, la troisième phrase a été supprimée et remplacée par ce qui suit :

«Tous les pays doivent s'efforcer de promouvoir des modes de consommation viables; les pays développés doivent tracer la voie dans l'adoption de modes de consommation viables; les pays en développement doivent s'efforcer de promouvoir des modes de consommation viables dans leur processus de développement, veiller à satisfaire les besoins de base des pauvres, tout en évitant les modes non viables qui ont généralement été reconnus, notamment dans les pays industrialisés, comme étant excessivement nocifs pour l'environnement, inefficaces et peu rentables dans le cadre de leurs processus de développement. Cette approche exige une assistance technologique et autre améliorée de la part des pays industrialisés. Dans le suivi de l'application d'Action 21, il faut procéder en priorité à l'examen des progrès accomplis dans la promotion des modes de consommation viables.»

Après le mot «priorité», un note en bas de page doit être ajoutée :

«Voir, entre autres, “Une vision partagée — conclusions de la Présidente du Colloque sur les modes durables de production et de consommation, tenu à Brasilia, du 25 au 28 novembre 1996” (E/CN.17/1997/19)».

Au paragraphe 14 du document A/S-19/AC.1/L.1, la Commission spéciale plénière recommande à l'Assemblée générale l'adoption d'un projet de rapport auquel est annexé le programme de suivi de la mise en oeuvre d'Action 21, tel que révisé oralement.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie la Vice-Présidente de la Commission spéciale plénière de la dix-neuvième session extraordinaire.

S'il n'y a pas de proposition au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée décide de ne pas discuter le rapport.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote ou de position.

Les positions des délégations concernant les diverses recommandations de la Commission spéciale plénière de la dix-neuvième session ont été clairement exprimées à la Commission.

Je rappelle aux délégations qu'en vertu de la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote ou de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Burhan (Turquie) (*interprétation de l'anglais*) : Nous aimerions tout d'abord apporter une légère modification en ce qui concerne l'explication de vote que nous allons donner. Il convient de supprimer l'alinéa b) du paragraphe 2 du document A/S-19/AC.1/L.1/Add.15, qui se lit comme suit :

«Aux paragraphes 29 et 30 a), les astérisques et les notes correspondantes ont été supprimés.»

Notre explication de vote portera sur ces deux paragraphes.

Nous tenons à faire cette déclaration officielle pour expliquer notre position à l'égard du paragraphe 29 et de l'alinéa a) du paragraphe 30 du projet de «Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21», que nous allons adopter.

Le paragraphe 29 du texte proposé de la session extraordinaire, dont nous approuvons l'idée maîtresse, contient une nouvelle initiative concernant l'eau, référence étant faite aux «utilisations traditionnelles de l'eau», comme si cela avait valeur juridique en matière d'utilisation des ressources en eau. Or, le droit acquis comme critère pour évaluer et déterminer les utilisations voulues des ressources en eau n'a pas été accepté en droit international. En conséquence, cette initiative — que nous jugeons très importante — ne permettra peut-être pas d'obtenir des résultats si les États s'appuient sur des utilisations traditionnelles de l'eau.

Ma délégation tient à dire que les utilisations traditionnelles, telles que mentionnées au paragraphe 29, ne sont pas de valeur égale et ne peuvent être considérées sur le même plan que les principes, instruments, accords et programmes d'action existants en ce qui concerne l'eau douce. Ma délégation voudrait donc que ses réserves en ce qui concerne le paragraphe 29 figurent dans le document final et que la présente déclaration soit dûment consignée dans le procès-verbal de la séance.

On peut lire à l'alinéa a) du paragraphe 30 du projet de texte de la session extraordinaire qu'il faut donc d'urgence que tous les gouvernements ratifient la Convention sur le droit de la mer. Ma délégation ne peut souscrire à cette affirmation. La Turquie appuie tous les efforts visant la mise en place d'un régime de la mer qui soit acceptable pour tous les États. Toutefois, la Convention sur le droit de la mer ne prévoit pas de dispositions adéquates pour les situations géographiques particulières et, dès lors, n'assure pas l'équilibre voulu entre intérêts antagonistes.

Qui plus est, la Convention sur le droit de la mer ne prévoit aucune mesure pour prendre acte de réserves à propos de clauses précises. En raison de ces lacunes, et bien que nous soyons d'accord avec l'objectif général de la Convention et avec la plupart de ses dispositions, il n'est pas possible à la Turquie de devenir partie à la Convention sur le droit de la mer.

M. Semakula Kiwanuka (Ouganda) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom des délégations du Burundi, de l'Érythrée, de l'Éthiopie, du Kenya, du Rwanda et de l'Ouganda, je voudrais faire la déclaration suivante pour expliquer notre position à l'égard du paragraphe 29 du rapport de la Commission du développement durable, qui figure dans le document A/S-19/14.

Nous croyons nous aussi à la nécessité de renforcer la coopération internationale en ce qui concerne l'eau douce. Toutefois, cette coopération doit se fonder sur les normes et principes universellement acceptés du droit international, et notamment la reconnaissance du droit souverain des États d'exploiter leurs ressources naturelles, y compris leurs ressources en eau, et le principe de l'utilisation équitable et raisonnable de ces ressources.

J'ai le regret de dire que le paragraphe 29 du rapport de la Commission du développement durable ne mentionne pas ces principes universellement acceptés du droit international. Au contraire, il fait allusion à des notions et concepts ambigus et secondaires, tels des accords et programmes d'action existants. Mais ce qui est plus regrettable encore,

c'est qu'il contient une nouvelle expression : «utilisations traditionnelles de l'eau». Or, celle-ci ne figure pas dans l'Action 21; elle n'a jamais fait l'objet d'un accord et n'a jamais été adoptée.

Tout dialogue sur l'eau douce doit se fonder avant tout sur l'acceptation et la reconnaissance des principes pertinents et universellement reconnus du droit international, et notamment le principe de l'utilisation équitable et raisonnable des ressources en eau. Malheureusement, le paragraphe 29 du rapport de la Commission du développement durable ne l'exprime pas en termes clairs. Ce faisant, il cherche à influencer ou à anticiper l'issue de tout dialogue futur sur l'eau douce pour favoriser une certaine catégorie d'utilisations ou d'usagers aux dépens d'autres. Un tel procédé reviendrait de toute évidence à imposer le fait accompli et, partant, irait à l'encontre de l'objectif même de chercher le moyen de traiter de l'importante question de l'eau douce, en particulier dans le contexte des cours d'eau internationaux.

C'est pourquoi nos délégations ne peuvent pas souscrire au contenu du paragraphe 29 et entendent dire clairement que les notions et concepts qu'il contient n'affecteront ni nos droits ni nos obligations pour ce qui est de l'utilisation de nos ressources en eau, notamment nos eaux transfrontalières. Nous ne pouvons accepter le paragraphe comme base des travaux futurs de la Commission du développement durable ou de toute autre instance examinant la question.

En conséquence, nous avons de sérieuses objections à propos du paragraphe 29 et demandons que nos vues soient dûment consignées dans les comptes rendus de la présente séance.

M. Mohamed (Soudan) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord souscrire à la déclaration que l'Ambassadeur de l'Ouganda a faite au nom de son pays et d'autres pays frères africains. Toutefois, ma délégation voudrait dire ce qui suit en ce qui concerne le paragraphe 29 du rapport de la Commission du développement durable (A/S-19/14).

Mon pays reste bien décidé à arriver à un accord négocié sur la question de l'utilisation de l'eau douce, qui constitue l'un des aspects les plus importants de toute la question du développement durable.

Il y a un mois à peine, l'Assemblée générale a adopté la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation.

Nous pensons que les principes et instruments existants, qui sont mentionnés au paragraphe 29, doivent être fonction des normes et principes internationaux qui prévoient une utilisation à la fois équitable et raisonnable et sans dommage. Ces principes doivent être développés et codifiés, et ce processus doit être encouragé et reconnu.

Il est entendu que l'harmonisation est un moyen d'éviter les incohérences et les incompatibilités.

Nous préférons utiliser l'expression «besoins humains vitaux» qui est plus détaillée et plus précise que les formules utilisées dans le paragraphe 29. Dans son libellé actuel, le paragraphe 29 va soulever des contradictions au niveau du travail des différents organes des Nations Unies. Il s'agit là d'un double emploi, mais aussi d'un pas en arrière qui donnera certainement lieu, comme nous le voyons déjà maintenant, à des divergences et des controverses.

Nous réservons donc notre position sur ce paragraphe, et nous demandons que ceci soit reflété dans le procès-verbal de cette session.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre la dernière explication de position avant l'adoption du projet de résolution.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution contenu dans le rapport de la Commission spéciale plénière de la dix-neuvième session extraordinaire.

Le projet de résolution intitulé «Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21» a été recommandé par la Commission spéciale plénière de la dix-neuvième session extraordinaire, pour adoption.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution?

Le projet de résolution est adopté (résolution S-19/2).

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Malte qui désire expliquer sa position sur le projet de résolution qui vient d'être adopté. Je tiens à rappeler aux délégations que les explications de vote ou de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Pace (Malte) (*interprétation de l'anglais*) : Tout en se félicitant de l'adoption de la résolution intitulée «Programme relatif à la poursuite de la mise en oeuvre d'Action 21», la délégation de Malte tient à faire la déclaration suivante.

La façon dont Malte interprète les mentions contenues dans le document et relatives aux plates-formes et aux programmes d'action adoptés par les conférences des Nations Unies est conforme aux rapports de ces conférences.

En ce qui concerne le paragraphe 24, la délégation maltaise déclare que son gouvernement est fermement attaché aux «services de soins de santé, à l'exception de l'avortement». Malte maintient sa position sur l'utilisation du terme «soins de santé génésique». L'interprétation donnée par Malte est conforme à sa législation nationale qui considère que l'interruption de grossesse au moyen d'un avortement provoqué est illégale.

La délégation maltaise demande que sa déclaration soit reflétée au procès-verbal de cette séance.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous venons d'entendre l'unique orateur qui souhaitait expliquer sa position.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République-Unie de Tanzanie.

M. Mwakawago (République-Unie de Tanzanie) (*interprétation de l'anglais*) : À cette heure tardive, il convient d'être bref.

Au nom du Groupe des 77 et de la Chine, je vous fais part, Monsieur le Président, de nos sincères félicitations pour la manière excellente dont vous avez présidé les débats de l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session extraordinaire. Votre persévérance, votre sens de l'humour et vos efforts inlassables ont permis de remporter des succès.

Je rends également hommage aux présidents des différents groupes de négociation ad hoc pour leurs contributions à ce processus.

Ces négociations ont été âpres et, dans certains domaines, très longues. Il ne pouvait en être autrement étant donné les fermes vues et intérêts des pays Membres. Le débat animé en plénière a souligné la convergence des points de vue sur les liens qui existent entre l'environnement et le développement. En effet, il devient évident qu'il s'agit des deux côtés d'une même médaille.

Il ressort clairement des débats et des rapports qui ont été publiés que des progrès ont été accomplis dans la mise en oeuvre d'Action 21, en particulier au niveau national et, plus spécialement, dans les pays en développement. À l'échelle internationale, quelques progrès ont été enregistrés dans le développement institutionnel. L'adoption de trois conventions importantes — la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur la lutte contre la désertification — en est un exemple.

Mais on constate que la mise en oeuvre des engagements pris à Rio est insuffisante, notamment eu égard aux flux financiers et au transfert de technologie, qui sont des facteurs très importants pour les pays en développement.

Nous avons débattu pendant de longues heures et avons négocié jusqu'au petit matin. Pour le Groupe des 77 et la Chine, je peux déclarer catégoriquement que nous attendions une évolution sensible et que les résultats ne répondent pas à nos attentes.

On peut se demander : qu'allons-nous faire maintenant? La réponse n'est pas simple. La réalité de la pauvreté est un phénomène qui s'amplifie. Bien que la mondialisation et la libéralisation soient à vocation universelle, leurs effets positifs ne se font pas sentir de manière universelle dans toutes les sociétés et tous les pays. Plusieurs délégations ont évoqué la notion de marginalisation. Le monde cherche à cor et à cri des réponses positives. Cette session ne nous en a pas fourni.

Je pourrais continuer à me lamenter sur le non-respect des engagements pris à Rio mais, dans ce qui a conduit à cette inquiétante situation, nous avons tous été témoins et participants. Il n'y a pas de réponse aisée, mais nous ne saurions éluder ces problèmes. Le Groupe des 77 et la Chine estiment que les problèmes auxquels notre planète est confrontée sont réels et urgents. L'avenir est sombre pour chacun d'entre nous. Il le restera si des solutions véritables ne sont pas recherchées et appliquées. La majorité des pays en développement se retrouvent marginalisés. Il faut agir pour renverser cette tendance.

Je terminerai en remerciant toutes les délégations, notamment celles du Groupe des 77 et de la Chine, de leur ferme appui et de leur solidarité. Nous apprécions les conseils et les encouragements qu'ils nous ont dispensés, même lorsque la situation était extrêmement précaire. Nous remercions également tout le personnel d'appui qui a apporté une contribution notable aux travaux de cette

session. Enfin, je souhaite bon voyage au Président et à chacun d'entre vous.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Pays-Bas qui va faire une déclaration au nom de l'Union européenne.

Mme De Boer (Pays-Bas) (*interprétation de l'anglais*) : Le deuxième sommet sur le développement durable s'achève et, en regardant en arrière, nous pouvons tirer quelques conclusions.

Premièrement, nous pouvons dire que nos nobles ambitions ne se sont pas toutes concrétisées. Nous n'avons pas accompli beaucoup de progrès sur certaines questions, telles que la désertification, par exemple. Nous n'avons pas beaucoup progressé sur le problème du financement.

Mais comme M. Tolba l'a dit il y a quelques instants, nous pouvons aussi conclure de nos travaux que des progrès ont été réalisés dans plusieurs domaines, tels que les changements climatiques, les forêts, l'énergie, l'efficacité et l'eau, et que conscience a été prise du fait que l'élimination de la pauvreté est la tâche la plus importante qui incombe à chacun d'entre nous.

Mais la chose la plus importante c'est d'avoir pu oeuvrer ensemble — les pays du monde entier, chacun à notre façon — pour pouvoir appuyer et obtenir un bien-être durable dans le monde. Nous nous sommes réunis, nous avons discuté, nous avons développé des liens d'amitié, ce qui a jeté le fondement de futures négociations. Il ne peut y avoir d'amélioration dans le domaine de l'environnement sans compréhension mutuelle, et de monde meilleur sans établir des liens d'amitié partout dans le monde. Nous ne pourrions changer le monde que si nous communiquons, et cela prendra du temps.

Nous tenons à vous remercier, Président Razali, pour votre direction et aussi pour avoir permis aux organisations non gouvernementales de participer à part entière à cette session et à ce processus. Nous tenons également à remercier le Président Tolba et le Bureau pour la façon remarquable dont ils ont dirigé ce long processus, et particulièrement M. Tolba, pour son sens de l'humour et son enthousiasme. Nous tenons à remercier M. Osborn, l'Ambassadeur Amorim et l'Ambassadeur Ashe de leur direction et de leurs consultations officieuses, et nous tenons à remercier tout particulièrement le Secrétariat pour l'excellent travail qu'il a réalisé, ce qui nous a permis de parvenir à des résultats très positifs.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons ainsi achevé l'examen des points 8 et 9 de l'ordre du jour.

Déclaration du Secrétaire général

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Le Secrétaire général (*interprétation de l'anglais*) : Vous avez eu une longue journée épuisante et je ne voudrais pas abuser davantage de votre temps. Vous vous êtes rencontrés au cours de cette dernière semaine, et vous avez dressé le bilan de ce qui a été réalisé et de ce qui n'a pu l'être. Vous vous êtes attelés à la tâche difficile consistant à fixer des priorités. Vous avez cherché à approfondir et renforcer davantage les engagements que vous avez pris à Rio.

Comme c'était à prévoir, dans certains domaines vous avez réussi, tandis que dans d'autres il vous faudra davantage de temps et de volonté politique. Vous avez progressé dans certains domaines tels que la gestion des forêts et de l'eau douce, dans votre détermination de discuter de l'énergie et des transports sous l'angle du développement durable, et vous avez progressé dans certains domaines spécifiques tels que la réduction graduelle de l'utilisation de l'essence plombée, et dans l'ambitieux programme dévolu à la Commission du développement durable.

Il y a encore des domaines dans lesquels beaucoup reste à faire, notamment celui des changements climatiques dont vous allez discuter à Kyoto. Il y a d'autres domaines, tels que les finances et le transfert des technologies, où il reste encore beaucoup à faire pour combler le fossé entre les promesses et la réalité.

Vous avez travaillé dur, et je vous demande de vous concentrer sur ce que vous avez réalisé et sur ce que vous devez faire pour consolider ces résultats. Je vous engage maintenant à dépasser le stade des négociations et à faire preuve de détermination et de coopération nécessaires à la mise en oeuvre.

Les jugements portés aujourd'hui sont rarement les mêmes que ceux qui le seront demain. Je suis certain qu'en honorant les engagements pris ici, le dur travail que vous avez accompli sera jugé comme étant utile.

Monsieur le Président, je tiens à vous remercier pour la direction éclairée dont vous avez fait preuve, non seule-

ment à cette session extraordinaire, mais dès le début du processus de la Conférence de Rio. Je tiens à remercier M. Mostapha Tolba, qui a eu l'immense tâche de diriger ces négociations. Je tiens à les remercier tous les deux et à remercier le Bureau et tous les ministres qui ont favorisé le consensus, et aussi les organisations non gouvernementales, qui nous ont forcés à rester vigilants et sincères. À vous tous, un grand merci et bon voyage. Je sais que le Président reste ici avec moi, mais aux autres, je redis bon voyage.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de sa déclaration.

Déclaration de clôture du Président

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Nous nous réunissons ici pour clore la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur l'examen et l'évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre d'Action 21, et pour adopter un programme qui permettra de continuer sur cette voie. Tout le monde a oeuvré jusqu'au bout, sans relâche.

Tous les orateurs en plénière ont souligné l'importance capitale d'un processus de développement durable et équitable, qui protège l'environnement pour les générations présentes et futures. Nous avons réaffirmé que les accords conclus à Rio demeurent vitaux et pertinents et, pour la première fois, les organisations non gouvernementales ont oeuvré avec les gouvernements à l'Assemblée générale en tant que partenaires dans la tâche que nous accomplissons pour mettre en oeuvre le développement durable. Tous ceux qui ont participé à cette session ont reconnu que les progrès en vue de concrétiser le développement durable restent insuffisants.

Les résultats d'ensemble de la session extraordinaire sont modestes. Ils soulignent combien il est difficile d'avoir raison des intérêts acquis et à court terme, et de pouvoir ainsi honorer concrètement les engagements spécifiques pris envers des programmes mondiaux et des buts précis. Nos paroles n'ont pas été suivies d'actes. Une évaluation aussi honnête est un résultat en soi. Ayant reconnu l'absence de progrès, cette session va au moins rester dans l'histoire comme une tentative honnête d'évaluer la mise en oeuvre du programme Action 21.

Parmi les conclusions importantes de cette session extraordinaire, il y a la réaffirmation de la nécessité d'appuyer les efforts des pays en développement pour réaliser le développement durable, grâce à la coopération internationale. Cela inclut un appel pour intensifier les efforts, inver-

ser la tendance à la baisse de l'aide publique au développement, et mettre en oeuvre les engagements pris eu égard à l'adoption de mesures concrètes pour le transfert de techniques écologiquement rationnelles vers les pays en développement. L'élimination de la pauvreté constitue une condition essentielle. Nous avons mieux compris la nécessité de prendre des mesures sur l'eau douce, les forêts, le climat et l'énergie.

De nombreuses leçons importantes ont été tirées de cette session. Force a été de constater que nos nobles espérances ne correspondaient pas à la réalité, à savoir que la volonté politique fait défaut pour s'attaquer, dans une perspective à long terme, aux problèmes critiques qui se posent. La coopération internationale continue d'être marquée par des contraintes. Toutefois les délégations n'ont pas permis une renégociation du programme Action 21 ou cherché à éluder leurs responsabilités. Il n'y a pas eu un recours excessif aux tactiques tendant à dissimuler aux médias l'absence de progrès. Les questions du développement durable sont trop importantes pour être dissimulées à des fins de convenance politique. Ces résultats auront un effet salutaire sur chacun d'entre nous comme sur les organisations internationales, les gouvernements et les ONG.

Pour l'ONU, ces résultats sont éloquentes. Elle doit faire face aux questions complexes de l'économie et aux forces motrices de non-durabilité — les ressources financières et leur disponibilité, et les incidences d'une inégalité et leurs effets sur la mise en oeuvre des programmes mondiaux. Les Nations Unies ne peuvent pas faire face uniquement à des questions faciles. La marginalisation politique et financière des Nations Unies affaiblira sa capacité de veiller à la mise en oeuvre des engagements pris à Rio, mais également celle d'autres sommets.

Au cours de cette session, nous avons essayé d'accélérer la mise en oeuvre du programme Action 21 et de débloquer les moyens pour ce faire.

La simple réaffirmation de nos intérêts communs et de la destinée collective qui nous unit ne sera plus suffisante. Les diverses capitales, les organisations non gouvernementales et toutes les parties intéressées doivent prendre conscience que la réalisation du développement durable n'exige rien de moins qu'une action intégrant les éléments économiques, environnementaux et sociaux dans la prise de décisions et les programmes, ainsi que la reprise d'un authentique partenariat mondial fondé sur des responsabilités communes mais différenciées.

Je remercie tous les intéressés, et en particulier M. Tolba et son équipe, le Bureau et tous ceux qui m'ont aidé au cours de cette session extraordinaire. Je leur suis très reconnaissant de toute l'assistance qu'ils m'ont apportée.

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence ou de méditation.

Clôture de la dix-neuvième session extraordinaire

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je déclare close la dix-neuvième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 1 h 30.